



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-819

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle administration générale Direction des ressources humaines et du développement social	N° 2015-819

Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la future mutualisation des services, l'ajustement d'effectifs dans certaines directions apparaît nécessaire, dans le respect des objectifs relatifs à l'évolution de la masse salariale.

Ces ajustements se traduisent par des transformations, des créations de postes liées au développement et le transfert de certaines compétences et/ou à des missions nouvelles prises en charge par la métropole. Les créations sont compensées financièrement par des redéploiements ou des fermetures de postes dans les directions générales concernées. Certaines créations correspondent aussi à la régularisation d'agents, aujourd'hui en renfort ou repositionnement, qui assurent des missions pérennes au sein d'une direction et/ou qui n'ont pas été retenus sur un poste dans le cadre du processus de mobilité. Ces agents étant déjà rémunérés, il n'y aura aucune incidence budgétaire pour leur régularisation.

Certains postes ont été identifiés comme générateurs d'économies par des gains financiers grâce à la réalisation de travaux en régie avec des coûts internes inférieurs à ceux des opérateurs privés. Enfin, certaines missions non assurées aujourd'hui seront créatrices de recettes supplémentaires pour Bordeaux Métropole (mécénat, développement de l'offre foncière et immobilière à fort enjeu économique....).

Ces ajustements concernent 29 mouvements décomposés comme suit : 15 régularisations de postes, 4 postes financés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), 6 postes financés par de fermetures de postes, 1 poste financé à 50 % par l'ADEME et 3 créations de postes nettes.

Direction Générale Haute Qualité de Vie:

► **Direction des bâtiments : Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A, d'un poste de catégorie C en catégorie B et création de deux postes de catégorie B, d'un poste de catégorie A**

L'augmentation du nombre d'opérations de construction de bâtiments et de grosse maintenance nécessite l'adaptation de l'organisation du service construction et amélioration du patrimoine avec la création d'un centre

bâtiments techniques. Le poste de catégorie A assurera la responsabilité de ce centre, c'est la raison pour laquelle la direction souhaite la transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A technique.

Le centre atelier de Bruges comprend aujourd'hui un poste de technicien exclusivement dédié à des missions fonctionnelles. Un autre poste de catégorie B, destiné à des missions d'encadrement apparaît indispensable au bon fonctionnement de ce site. A cet effet, la direction se propose de transformer un poste de catégorie C vacant en catégorie B technique.

La future cité du vin a pour ambition de poursuivre un double objectif : économique en soutenant et en promouvant la filière viticole, touristique en développant l'oenotourisme et culturel. L'ouverture au public, prévue en juin 2016 justifie au préalable un suivi appuyé, en partenariat avec la ville de Bordeaux, sur la maîtrise d'ouvrage de ce grand chantier. C'est la raison pour laquelle, un poste de catégorie B, technicien, sera dédié à l'accompagnement de cette opération.

Dans cette même direction, l'"augmentation et la complexité des marchés publics nécessite la création d'un poste de catégorie B, rédacteur, chargé du montage administratif de l'ensemble des marchés publics du pôle. Cette option apparaît adaptée au regard du plan de charge correspondant et au volume de marchés à traiter. De plus, ce poste devra également jouer un rôle de conseil au choix des procédures et d'assistance juridique en interface avec la Direction de la Commande Publique

Enfin, depuis avril 2013, le service archéologie préventive a réalisé 33 opérations dont plusieurs ont livré des vestiges de cimetières médiévaux. Le nombre de sépultures fouillées s'élève actuellement à près de 600. Les opérations d'archéologie préventive en milieu funéraire nécessitent un protocole particulier afin d'homogénéiser la mise en œuvre du recollement des données. De plus, Bordeaux Métropole s'est engagé pour obtenir l'agrément de l'Etat d'opérateur en archéologie préventive. Au regard de l'enjeu, il convient que les opérations à dominante funéraire soient pilotées et étudiées par un archéo-anthropologue. Cela nécessite donc de créer poste de catégorie A.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

► **Direction énergie, écologie et développement durable : Création d'un poste de catégorie A pour une durée de 3 ans**

Les 350000 logements du parc bâti résidentiel ancien constituent le premier gisement d'économies d'énergie sur le territoire métropolitain. Face à ce constat, le Plan Climat Energie Territorial de la CUB, voté en février 2011, annonce la nécessité de rénover près de 8000 logements par an d'ici 2050. Le lancement du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) par le gouvernement, la nouvelle compétence de la métropole en matière de maîtrise de la demande en énergie et les objectifs affichés dans le récent accord de coopération métropolitaine en faveur de l'efficacité énergétique viennent conforter l'urgence de lancer un dispositif global d'incitation et de stimulation des chantiers de rénovation énergétique sur le territoire de la métropole.

En mars 2015, la métropole a répondu, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la mise en place d'une plate-forme locale de rénovation énergétique.

Afin de coordonner l'ensemble des acteurs et des dispositifs existants sur le territoire de la métropole et instruire les demandes de subventions, il apparaît nécessaire de créer un poste de catégorie A, animateur de la plate-forme énergétique, pour une durée de 3 ans, ce qui correspond à la durée de l'AMI. Ce poste sera financé à 50 % par l'ADEME.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingé-

nieurs territoriaux ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 528,36 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle).

Cette rémunération brute annuelle sera indexée sur la revalorisation de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

► Direction des déchets et propreté : Crédation de deux postes de catégorie C

Dans le cadre de la mise en service du 3^{ème} centre sur la commune d'Eysines, les agents de collecte de la zone ouest intégreront cette structure à la fin du 1^{er} trimestre 2016. Environ 140 agents de collecte seront rattachés à ce site.

Le centre matériels et sites, qui assure la coordination et la gestion de l'entretien des sites et du matériel de la direction aura donc à prendre en charge la gestion complète du nouveau site. Au regard de cette nouvelle organisation géographique qui entraîne une augmentation des déplacements des bennes (pour les réparations et le lavage vapeur) ainsi qu'une nouvelle organisation managériale, il convient toutefois de créer deux postes de catégorie C, agents de maîtrise, qui seront chargés de l'encadrement de l'unité entretien site et de l'unité entretien matériels. Les effectifs des équipes seront constitués en partie par un transfert des postes des deux unités actuelles.

► Direction de l'eau : intégration d'un agent de catégorie B et d'un agent de catégorie C

Le transfert de ces postes et agents est issu du Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande A Garonne (SI-JALAG) à Bordeaux Métropole dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations(GEMAPI) vers Bordeaux Métropole.

Direction générale des Territoires :

► Direction générale : Crédation d'un poste de catégorie A

Par délibération du 25 septembre 2015, Bordeaux Métropole a créé l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport, qui a pour objectif essentiel et principal de garantir l'attractivité et le développement de l'activité et de l'emploi dans l'un des premiers pôles économiques de la métropole et de l'Aquitaine, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement d'ensemble, à court, moyen et long terme. Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, ce qui nécessite de pérenniser la mission de préfiguration de l'OIM Bordeaux Aéroport, pour assurer la direction opérationnelle du projet et la coordination programmatique, opérationnelle et financière des investissements de Bordeaux Métropole dans le cadre de ce projet. Au sein de cette mission OIM Bordeaux Aéroport, pilotée par la Direction Générale des territoires, il est nécessaire de créer un poste de catégorie A dédié pour assurer la fonction de directeur technique. Ce dernier, rattaché à la DG territoires et fonctionnellement au directeur de projet de l'OIM Bordeaux Aéroport, sera chargé d'accompagner ce dernier dans la conception et la mise en œuvre pré opérationnelle et opérationnelle des aménagements et équipements publics, en participant à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble et en coordonnant l'action opérationnelle.

Les missions de directeur technique liées à cette opération sont déjà assurées par un agent en renfort, il s'agit de pérenniser cette affectation justifiée par l'importance de ce projet et les enjeux qui le caractérisent.

► Pôle territorial ouest : intégration d'un agent de catégorie B et 3 agents de catégorie C et création d'un poste de catégorie B

Le transfert de ces postes et agents est issu du Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande A Garonne (SI-JALAG) à Bordeaux Métropole dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations(GEMAPI) vers Bordeaux Métropole.

La ville de Bruges, dans le cadre de la mutualisation du domaine finances, a souhaité financer un poste de catégorie B afin d'assurer les missions de gestion financière, budgétaire et comptable. Cette création de poste, intégralement financée, permettra au pôle territorial ouest d'être doté de ressources adaptées au niveau de service attendu.

► Pôle territorial rive droite : Cr éation d'un poste de cat égorie B

Plusieurs communes de la presqu'île d'Ambès ont souhaité s'inscrire dans le cycle 1 de la mutualisation en mutualisant le domaine de la propreté notamment. A ce titre, elles ont transféré exclusivement des agents de catégorie C, agents de propriété ou d'entretien. La création au sein du pôle territorial rive droite du service propriété 1, prestataire de service pour ces communes, ne dispose pas aujourd'hui d'un poste d'encadrement identifié. La création d'un poste de catégorie B s'avère nécessaire pour assurer la responsabilité du service propriété 1. L'ensemble des communes qui mutualisent participeront au financement de ce poste, identifié dans le cadre de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

► Pôle territorial sud : Transformation d'un poste de cat égorie B en cat égorie A

Au regard de la configuration des projets d'urbanisme et d'aménagement à venir au sein du pôle territorial sud, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe du pilotage, de la conduite et du suivi des études et des projets en matière d'opérations d'aménagement, d'espaces publics et de mobilité par un poste de catégorie A technique. En effet, la participation au montage des études et des opérations en lien avec les directions centrales s'avère de plus en plus complexe. Ce poste pourra être également le référent thématique en matière de déplacement et de stationnement.

Direction Générale Valorisation du territoire :

► Direction g én érale : ouverture du poste directeur de projet Op ération d'Int ér et M étropolitain B ordeaux Aéroport, cat égorie A, aux agents non titulaires

Compte tenu de la fonction sp écifique de ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alin éa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

En application de la d élib ération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la r émun ération des agents non titulaires, les r émun érations pourront étre fixées en r éf érence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ing énieurs territoriaux ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au r égime indemnitaire correspondant, soit une r émun ération annuelle brute comprise entre 27 528,36 € (1 er échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ing énier en chef de classe exceptionnelle).

Cette r émun ération brute annuelle sera index e sur la revalorisation de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

► Direction de l'urbanisme : ouverture du poste d'urbaniste-sociologue, cat égorie A, aux agents non titulaires

Compte tenu de la fonction sp écifique de ce poste, alliant l'urbanisme et la sociologie, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alin éa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 528,36 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle).

Cette rémunération brute annuelle sera indexée sur la revalorisation de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

► Mission Stratégie territoriale et ingénierie : Création d'un poste de catégorie C

La production cartographique sera assurée de manière centralisée par un bureau d'études mutualisé qui fonctionne aujourd'hui avec un seul agent titulaire. Il est secondé par un apprenti et un agent en contrat unique d'insertion. Afin de répondre aux futurs besoins de production en matière de plans, de cartes et dessins, il est nécessaire de créer un poste de catégorie C technique, dessinateur cartographe.

► Mission Tourisme et Rayonnement métropolitain : Création d'un poste de catégorie C

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, prévoit dans l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales que Bordeaux Métropole est compétente en matière de « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Lors du Bureau du 28 mai 2015, les élus communautaires ont choisi de concrétiser cette disposition légale par la création d'un office métropolitain, avec comme objectif d'éviter de superposer les organismes au sein d'un même territoire et de développer une stratégie et des actions touristiques, de dimension métropolitaine.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence tourisme, la ville de Lormont accordait une subvention annuelle à l'association « Office du tourisme de Lormont et de la Presqu'île d'Ambès », permettant l'emploi d'une personne par cette association. Le transfert de la compétence à la Métropole implique que la ville lui transfère les moyens correspondant. Ce transfert a été valorisé à hauteur de 30.000 € dans le rapport présenté le 17 novembre en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le principe d'organisation retenu étant celui de ne pas maintenir plusieurs offices de tourisme sur le territoire, l'objet social de l'association « Office du tourisme de Lormont et de la Presqu'île d'Ambès » sera modifié et la subvention précédemment versée par la ville n'a plus de raison d'être. Il est donc proposé que les moyens financiers transférés par la ville soient affectés à la création d'un poste de catégorie C à la Mission tourisme et rayonnement métropolitain.

Direction générale des Finances :

► Direction de la Performance et de l'Achat : Création d'un poste de catégorie A

La création de ce poste résulte d'un besoin de Bordeaux Métropole qui répond non seulement à un intérêt public (sécurité juridique de la passation des contrats complexes) mais aussi à une meilleure organisation de service dans le cadre de la mutualisation des services fonctionnels.

Ce poste de haute technicité juridique répond à des missions d'expertise et de conseil dans les montages contractuels complexes que sont les Délégations de service public, les contrats de partenariat public privé, les concessions d'aménagement, les BEA... pour Bordeaux Métropole et l'ensemble des 28 communes membres dans un contexte de complète mutation des textes (nouveau dispositif de la commande publique avec les transpositions en cours des directives européennes sur le sujet).

A cela s'ajoute la participation à un montage d'une organisation rationnelle d'un nouveau service avec comme impératif notamment la rédaction de guides ainsi que l'élaboration d'indicateurs d'activités.

► Direction de la programmation et du budget : Création d'un poste de catégorie A

Dans la perspective d'un suivi plus performant des subventions attribuées par notre établissement que ce soit individuellement (avec le guichet unique positionné comme interlocuteur de premier niveau pour les primo demandeurs mais également comme garant du bon déroulement de l'instruction jusqu'au paiement) ou collectivement au travers du nouveau règlement général en matière de subventions aux personnes de droit privé et la mise en œuvre d'une commission des subventions, la régularisation d'un poste occupé aujourd'hui par un agent en renfort est indispensable au bon fonctionnement du service comme cela a pu être attesté sur l'exercice en cours.

Par ailleurs, la démarche de mutualisation qui pourrait s'engager avec les communes ayant mutualisé leur fonction Finances (à minima avec la ville de Bordeaux) et le suivi de la démarche qualité engagée fin 2014 sur le processus des subventions renforceront le positionnement de ce poste en tant que relais du chef de service.

Les missions de ces deux postes sont déjà assurées par deux agents de catégorie A, en renfort au sein des directions concernées. Il s'agit, avec la création de ces deux postes, de stabiliser leur positionnement et d'affirmer la pérennité des missions décrites ci-dessus au sein de la direction générale finances.

► Direction Ressources et ingénierie financière : Création d'un poste de catégorie A

La direction des ressources et de l'ingénierie financière s'attache, en étroite relation avec les directions et services concernés, à rechercher et faire émerger les sources possibles d'optimisation des ressources financières (dotations, subventions...) et fiscales de Bordeaux Métropole et des communes membres ayant mutualisé leurs directions financières. Cette démarche permanente doit assurer un niveau de ressources conforme à la stratégie financière retenue par la Métropole et les communes mutualisées.

La recherche de fonds privés s'inscrit dans cette démarche et elle induit la création d'un poste dédié à ce domaine, Bordeaux Métropole n'étant pas doté à ce jour d'une expérience suffisante dans le mécénat et plus globalement dans la collecte de fonds privés.

Direction générale Ressources Humaines et Administration générale :

► Direction du développement des compétences, de la gestion des emplois et des ressources humaines : Création de deux postes de catégorie A et de deux postes de catégorie B

La création de ces 4 postes va permettre la gestion satisfaisante des agents en situation de repositionnement en les affectant en immersion dans des directions d'accueil, sans pour autant « geler » leur remplacement dans leurs directions d'origine. Elle facilitera la mobilité réalisée par le centre accompagnement / parcours professionnels.

Direction générale Mobilité :

► Direction des transports : Création d'un poste de catégorie A (multimodalités)

L'actualisation du plan vélo prévu pour le premier semestre 2016 est d'ores et déjà inscrite dans la stratégie métropolitaine des mobilités qui sera présentée lors du prochain bureau et au conseil métropolitain de décembre : le premier plan vélo a permis d'obtenir d'excellents résultats en terme de pratique du vélo sur le terri-

toire métropolitain. Il est désormais nécessaire de l'actualiser pour aller encore plus loin et répondre à l'objectif ambitieux fixé par les élus, dans le plan climat, d'une part modale vélo de 15% sur l'ensemble des déplacements métropolitains. Pour cela, il sera nécessaire de poursuivre les actions en cours, tant à la Ville de Bordeaux qu'à la métropole (prêt des vélos, développement du Vcub, poursuite des aménagements de voirie...) mais aussi de lancer de nouvelles actions (mise en place d'un plan d'actions pour le stationnement sécurisé des vélos en ville, multiplication des actions de communication et d'incitation à la pratique du vélo, plan de développement du vélo électrique, actions de découverte du vélo pour les populations de tous les milieux sociaux et de tous les âges, recherche de partenariats financiers extérieurs...). Ces actions vont nécessiter une plus forte capacité d'analyse, de production, plus de besoins en relations extérieures...

Les premiers retours sur le fonctionnement de la Maison du Vélo montrent en outre que des évolutions sont nécessaires, avec notamment une adaptation des heures d'ouverture. L'évolution du mode de fonctionnement sera donc à envisager à terme.

Dans un premier temps, il est proposé la création d'un second poste de A (un seul poste de A pour tout le service dans l'organigramme actuel), afin de seconder le chef de service dans les missions d'analyse, de relations extérieures et de mise en place des nouveaux services de la maison du vélo.

► Direction des transports : Création d'un poste de catégorie A (mission tramway)

Les élus ont voté au conseil métropolitain de décembre le Schéma Directeur des Déplacements Métropolitains (SDODM) qui fixe des objectifs extrêmement ambitieux en terme de développement du réseau structurant de transports de la métropole. Outre les opérations en cours de la troisième phase : extension de la ligne C vers Blanquefort, ligne D, extension de la ligne C vers Villenave d'Ornon, le SDODM a placé en étude opérationnelle l'amélioration de la desserte de la zone d'activités de l'aéroport, la création d'un bus à haut niveau de service entre Bordeaux et St Aubin de Médoc, et la création d'une liaison Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon par les boulevards (comprenant en outre l'amélioration des lignes pénétrantes sur les boulevards et la création de la liaison Campus-Campus), ainsi qu'en étude pré-opérationnelle l'extension de la ligne D vers Saint-Médard, la liaison de pont à pont en rive droite et la liaison Parempuyre-Cenon Pont rouge. Enfin, une étude prospective est en cours sur la création d'une liaison extra-rocade reliant les principales zones d'emploi et d'habitat de l'Ouest de l'agglomération.

Il manque des chefs de projets pour mener à bien toutes ces opérations actuellement et la création d'un poste de catégorie A, chef de projet, pour mener à bien les études de la liaison Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon, projet majeur et aux forts impacts en termes de report modal et de circulation est pleinement justifiée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le schéma de mutualisation adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015 ;

VU l'avis du Comité technique réuni en séance le 1er décembre 2015 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les démarches de métropolisation (loi MAPTAM du 27 janvier 2014) et de mutualisation (loi de décembre 2010) qui conduisent à rénover le fonctionnement de l'action publique

DECIDE

Article 1 : la transformation de 3 postes, la création de 20 postes compensés financièrement comme décrits ci-dessus et l'intégration de 6 agents transférés avec leurs postes.

Article 2 : les mesures adoptées sont applicables au 1^{er} janvier 2016 après adoption par le Conseil de Bordeaux Métropole de la délibération créant les services communs.

Article 3 : le recours à des agents non titulaires en cas d'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant au profil recherché pour les quatre postes identifiés comme tels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

**REÇU EN PRÉFECTURE LE :
23 DÉCEMBRE 2015**

**PUBLIÉ LE :
23 DÉCEMBRE 2015**

Pour expédition conforme,
le Vice-président,

Monsieur Alain DAVID